



Le Comité Régional d'Éscrime Occitanie et ONET LE CHATEAU ESCRIME

Organisent

Les

9 et 10 Février 2019

CHAMPIONNAT D'OCCITANIE 2019

M15 individuel – Epée et Fleuret

CHAMPIONNAT D'OCCITANIE 2019

M20 individuel – Epée

T.I.D OPEN M11,M13

Fleuret individuel

Rencontre OPEN M9,M20

Fleuret individuel

T.I.D OPEN EPEE VETERANTS

SAMEDI 9 Février 2019

- *Rencontre OPEN M9, M20*
- *TID M11, M13 - individuel – fleuret féminin et masculin (open)*

Dimanche 10 Février 2019

- *Championnat Occitanie Epée et fleuret M15 individuel féminin et masculin*
- *Championnat Occitanie Epée M20*
- *TID Vétéran épée*

Salle des fêtes d'Onet le Château

34 Boulevard des capucines 12850 ONET LE CHÂTEAU.

Contact :

Maitre Luminita GAITAN : 06 74 63 15 08 – maitre.gaitan@gmail.com



REGLEMENT

Article 1 :

Les engagements se feront **uniquement en ligne**, sur le site de la F.F.E jusqu'au mercredi 6 Février à 23h59. Aucune inscription ne sera acceptée sur place

Article 2 :

La tenue réglementaire aux normes FFE (donc conforme aux normes de sécurité) est obligatoire, ainsi que les blasons.

Article 3 :

Toute contestation sera tranchée par **le directoire technique** constitué le jour de l'épreuve

Article 4 :

Il est demandé à chaque club engageant quatre tireurs de présenter un arbitre

Article 5 :

Les formules des épreuves sont conformes au cahier des charges de la zone.

Article 6 :

Les Horaires :

Samedi 9 Février :

	M9 Fleuret Garçons et filles	M11 fleuret Garçons et filles	M13 Fleuret Garçons et filles	M 20 Fleuret Garçons et filles
Tarif	10 €	10 €	10 €	10 €
Appel des tireurs	12h30	13h00	13h00	13h45
Scratch	13h00	13h30	13h30	14h15

Dimanche 10 Février:

	M15 épée Garçons et filles	M15 Fleuret Garçons et filles	Vétérans épée	M20 Epée Garçons et filles
Tarif	10 €	10 €	10 €	10€
Appel des tireurs	8h45	9h30	9h45	10h45
Scratch	9h15	10h00	10h15	11h15

Article 8 :

Les arbitres seront rémunérés selon le barème fédéral pour la journée.

Article 9 :

La compétition se déroulera non stop le Dimanche. Possibilité de repas sur place.

Rappel :

Conformément aux directives fédérales : en cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club, ou à défaut les autres tireurs présents, doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés et pas présents, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Information : Un stand de matériel sera présent lors de la compétition « Planète escrime »